



Dispositifs d'aide financière pour la licence sportive

Cliquez sur les images pour avoir accès aux sites internet pour faire les démarches



Aide de 25€ pour les collégiens

E.pass : 32€ pour une activité sportive pour les personnes éligibles



PASS SPORT
Le Pass'Sport revient pour la saison 2022-2023 !
Bénéficiez d'une déduction de 50 euros pour vous inscrire en club et pratiquer votre sport favori.

PASS SPORT
Où l'utiliser ?
Le Pass'Sport peut être utilisé dans toutes les structures sportives éligibles*.
* Structure affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des Sports et association agréée en QPV.

PASS SPORT
C'est pour qui ?
Les familles ou les jeunes boursiers :
- Allocation de Solidarité (à 17 ans révolus) (à 5 ans révolus)
- Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
- Allocation aux Adultes Handicapés (à 30 ans)
- une bourse ou autres formes de financement supérieur (jusqu'à vingt-huit ans révolus)
Les bénéficiaires* reçoivent un code personnel par mail à partir de juillet.
* Toutes les informations sur www.sports.laval.fr/pass-sport

PASS SPORT
Quand ?
Les familles et les jeunes éligibles recevront, en juillet-août, un code Pass'Sport permettant de bénéficier de 50 € de déduction sur l'inscription*.
* En septembre/octobre pour les étudiants boursiers.

Pass sport : 50€ pour les personnes éligibles



Mais il existe aussi d'autres aides dont vous pouvez bénéficier :



Lettre de renonciation



Reçu fiscal

→ Déclarer les frais kilométriques lors des transports de joueurs pour les matchs extérieurs = crédit d'impôt

→ Les coupons ANCV pouvant être donnés par votre entreprise

Et cela marche aussi avec les chèques vacances, les tickets MSA...



→ Le Pass Culture pour les 15-18 ans : entre 20€ et 300€

Pour toute demande d'information supplémentaires ou de justificatifs, merci de vous adresser au secrétariat de l'USL :

Adresse mail : basket@uslaval.fr

Téléphone : 02.43.66.07.38